

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 6.12.2024

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH,
Christophe JOFFRIT.

Arrivée de M David BAUDOUIN à 21 h 30.

Etaient absents excusés :

Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Mme Roselyne DEMION JACINTO
Nicolas BITTARD

Secrétaire :

M Vincent PALLUAU a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.
Concernant la délibération d'ouverture du poste d'agent de maîtrise, M Fritsch déclare
vouloir modifier sa décision et voter contre. Le conseil municipal en prend note.

ORDRE DU JOUR :

***Délibérations :**

- *Plan de financement prévisionnel Réhabilitation Maison Peleboise
- *Ouverture de poste cantine 28h/sem au 01.01.2025
- *Subvention SMMA
- *Aménagement intérieur logements locatifs cour du petit bourg et épicerie
- *Ajout Fiche Archive PCS
- *Compte-rendu de la commission d'Appel d'Offres
- *Questions diverses : suivi Adressage

Pot de fin d'année

I Délibérations :

***Convention Marché des producteurs :**

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction du marché
des producteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2025 la convention d'organisation du marché des producteurs avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour un coût de 932.40 € ttc.

*Demande de subvention SMMA :

Mme la Maire fait savoir que le SMMA demande au conseil municipal pour 2024 la reconduction de la subvention de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention pour un montant de 250 €.

*Convention de mutualisation Territoire Educatif Rural :

Mme la Maire présente la convention de mutualisation TER entre l'établissement d'enseignement du second degré Lycée Joseph DESFONTAINES à Melle, porteur du projet et les établissements d'enseignement du second degré du Pays Mellois, les écoles relevant de la CCMP et 8 autres communes dont Prailles la Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte de cette convention et a procédé au vote à M-L : Pour 5 Contre 5 Abstention 6

La délibération est non adoptée et doit être remise au vote.

*Plan Financement Prévisionnel

Réhabilitation du site Maison Peleboise

Mme la Maire présente le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du site de la Maison Peleboise sur la tranche ferme du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Pour un coût prévisionnel pour la tranche ferme de 368 220 € ht :

*DETR à hauteur de 40 % soit 147 288 €

*Fonds Européens à hauteur de 20 % soit 73 644 €

*Projet de territoire à hauteur de 20 % soit 73 644 €

*Autofinancement à hauteur de 20 % soit 73 644 €

Mme la Maire fait savoir que la CAO du 4 décembre a retenu 4 bureaux d'études qui sont venus visiter les lieux avec Mme Lemaistre, architecte du CAUE, Mme Nathalie Proteaux et M Philippe Naud.

Le dépôt des dossiers de candidatures est fixé au vendredi 10 janvier à 12 h.

*Ouverture de poste à 28 h :

Mme la Maire fait savoir que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme Virginie Martin passant à 28 h semaine à compter du 1.01.2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'ouverture du poste d'adjoint technique territorial à 28 h/semaine à compter du 1.01.2025.

II *Aménagement intérieur logement locatif cour du petit bourg :

Mme la Maire propose que soient étudiée la possibilité de rénover les salles de bains des 3 logements Cour du petit bourg.

*Aménagement logement épicerie :

Mme la Maire a fait une visite du logement avec M Marc Jonghmans qui a fait quelques constats ; le plafond de la grande pièce est trop bas, il faudrait envisager de la décaisser ; les toilettes ne doivent pas ouvrir sur la pièce principale, possibilité de les ouvrir côté salon ; la porte d'entrée serait à déplacer pour donner directement sur la petite rue.

Il évalue la rénovation à environ 80 000 €.

La commission bâtiments se réunira le 18 janvier à 10 h pour étudier ce dossier.

III Ajout fiche archive PCS :

Mme la Maire fait savoir que la Préfecture a signalé qu'il fallait prendre en compte la gestion des archives dans les PCS.

Il est ajouté : « Les archives sont stockées à l'étage de la mairie de Prailles et de La Couarde. Les locaux sont équipés de portes pare-feu, des moyens d'extinction sont accessibles en cas de problème. »

IV Questions diverses :

*Suivi adressage :

Mme la Maire fait savoir qu'après avoir eu de nouvelles informations, il est possible d'intégrer les anciens lieux-dits dans les nouvelles adresses. Une information en ce sens sera faite dans chaque foyer.

Elle fait savoir qu'elle va négocier une remise commerciale avec la Poste en raison de la mauvaise gestion de ce dossier de leur part.

*Présentation PLUI H :

M Caclin fait savoir que la commission chargée de définir les futures parcelles constructibles a dû revoir son travail. Il avait été retenu 2 ha 8 mais le bureau d'études précise qu'il fallait en retenir qu'un hectare 40.

M Caclin présente dans un premier temps les parcelles identifiées, ensuite les parcelles retenues et explique comment a été fait le choix définitif des parcelles.

Une rencontre, avec les propriétaires des parcelles retenues, doit être mise en place pour les informer des nouvelles zones.

*Devis Les Matapeste :

Mme Rocher présente le projet de prestation de la « Caravane internationale des clowns » et du « Très Grand Conseil Mondial des Clowns » à l'école maternelle de Grands Murins.

Elle fait savoir que ce travail se réalise sous forme d'ateliers arts plastiques par groupe d'une quinzaine d'enfants pour un coût d'environ 1500 € la prestation.

La partie spectacle qui pouvait être couplée avec le vide grenier de l'ASC n'est pas retenue.

Il est décidé de présenter ce devis au SIVOS pour le budget 2025, dans le cadre d'une demande de subvention exceptionnelle.

*Passeport du civisme :

Suite à son passage au congrès de Maire de France, Mme Rocher présente le passeport du civisme.

Il a été créé par l'Association du Passeport du Civisme qui est un réseau d'élus engagés pour forger la citoyenneté des jeunes générations.

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose aux élèves de CM de réaliser un parcours civique ponctué d'actions individuelles et collectives. Tout au long de leur parcours, les jeunes sont accompagnés d'ambassadeurs du civisme qui valident chaque action.

Le passeport aborde différents thèmes à sélectionner comme par exemple :

- Devoir de mémoire
- Prendre soin des aînés
- Grandir en sécurité et porter secours
- Connaître son territoire
- Préserver son environnement
- Découvrir son patrimoine historique
- Connaître les valeurs de la République et les institutions
- Bien vivre ensemble
- Imaginer le monde de demain...

L'idée serait d'adhérer à l'Association pour un coût annuel de 250 € et d'imprimer les passeports une fois les thèmes sélectionnés.

Mme la Maire et Mme Rocher vont continuer à travailler sur ce sujet.

*Plas eco : Mobilier et aménagement en plastique recyclé

Mme Rocher fait savoir que des objets sont réalisés par l'entreprise Plas éco par exemple avec des crayons recyclés. Le projet aurait été intéressant mais il est complet.

*Fibre écoles :

La fibre peut être installée avec l'opérateur Orange dans les deux écoles avec un abonnement simple auquel il faudrait ajouter 2 abonnements de portables pour la cantine et la garderie pris à la Poste.

*Retraite Sylvie DANIAULT :

Mme la Maire fait savoir que Mme Sylvie Daniault part en retraite au 1.01.2025. Un pot de départ sera organisé le lundi 6 janvier à 19 h en présence des employés municipaux, des conseillers municipaux, des enseignants, de M Claude Rousseau ancien maire de Prailles, de Mme Daguin et de son employé avec qui elle a travaillé de nombreuses années.

M Méchin se charge de prévoir les amuse-bouche.

Une cagnotte est disponible à la mairie pour participation au cadeau de départ.

*Projet ADPCPC : Aménagement Durable des Points de Collecte des Poubelles Collectives (poubelles noires et jaunes) :

Mme la Maire fait savoir que M le Maire de Fressines propose que la commune de Fressines soit le porteur du projet et que les 12 communes intéressées se rallient à ce dossier.

Une proposition de grille d'autoévaluation est à compléter par chaque commune pour présenter et chiffrer ses aménagements (type d'aménagement, nombre de point et chiffrage...).

*Ekosentia :

Une réunion de restitution de la cartographie établie par les bénévoles a été organisée jeudi 12 décembre, avec des préconisations pour le secteur de La Couarde.

La commune va être destinataire d'une cartographie papier qui sera consultable en mairie, ainsi qu'une cartographie numérique.

700 tronçons ont été identifiés pour La Couarde.

Mme Charlotte Bouin souhaite rencontrer le conseil municipal et peut-être proposer des formations d'entretien pour les agents communaux, sur la taille des haies, sur la possibilité de planter, d'enherber...

*Formation 1^{er} secours :

Mme la Maire propose de remettre en place une journée de formation 1^{er} secours.

*Préparation des vœux :

La réunion se tiendra mardi 17 décembre à 17 h en mairie de Prailles.

Seront présents Dany Bricou, Nadine Frappier, Caroline Rocher, Philippe Caclin, Marie-Christine Grolleau, Christophe Joffrit, Sébastien Watrin, Yannick Méchin et Roselyne Demion Jacinto.

*Journée Broyat :

Elle est prévue le samedi 5 avril avec les employés communaux.

*Paniers de Noël :

Mme Grolleau répartit les colis à distribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et un pot de l'amitié est servi pour clore l'année 2024.

La Maire,

Le secrétaire,